



Dans la présentation du contexte, il faut aussi prendre en compte un des grands projets de la société qui est de mettre en place une unité de cogénération qui, outre la fourniture d'électricité à l'usine, pourra également permettre d'électrifier les cases des travailleurs et d'assurer ainsi un éclairage public du village (sous réserve que des accords soient trouvés sur la répartition précise des rôles de chacun).

## 2. Objectif

L'objectif de cette mission est en lien direct avec les échéances d'audit de certification FSC qui aura lieu en novembre 2012 sur le massif forestier autour de Mbang. Les solutions qui seront proposées doivent être pragmatiques et pouvoir être mises en œuvre dans des délais compatibles avec les exigences du label FSC.

Dans ce contexte, la SFID souhaite améliorer la situation décrite précédemment et envisage à ce titre plusieurs scénarios, notamment (mais pas exclusivement) :

- **Scénario 1** : Planification de la restauration complète des cases des travailleurs SFID, dans le contexte de proximité du village et du système FSC (maintien d'un fonctionnement en « îlotage ») ;
- **Scénario 2** : Transfert progressif de la base vie aux travailleurs en identifiant une solution légale et économiquement viable permettant aux travailleurs de devenir propriétaire de leur case (avec la possibilité par exemple d'un accompagnement dans le transfert progressif de responsabilité, et/ou encore la mise à disposition à un nombre élargi de personnes de l'eau potable et de l'électricité selon des conditions à établir), notamment à travers l'accès pour leurs familles à des travaux HIMO (Haute Intensité de Main d'œuvre) assurant des revenus qui, en articulation avec un opérateur de crédit, pourraient financer la réhabilitation des logements, à travers un mécanisme d'épargne nantie ;
- **Scénario 3** : Transfert de la base vie à la commune qui devient propriétaire des habitations et les loue aux travailleurs. Cette solution s'accompagnerait d'une convention entre la commune et la société pour définir très clairement les modalités de location et les rôles de chacun, en particulier pour l'entretien de ces équipements.

Ces 3 scénarios ne constituent pas une liste exhaustive, et il est important de considérer à ce stade que d'autres scénarios pourront être étudiés par la mission si cela s'avère nécessaire.

Noter également qu'il est tout à fait possible d'envisager un scénario « intermédiaire » qui mixerait 2 ou 3 des scénarios proposés ci-dessus.

## 3. Phases de la mission

**Etape 1** : Lancement de la mission

***La mission sera composée de 2 consultants.***

***Pour le chef de projet (consultant international)*** : Recueil des informations de bases, études déjà réalisées dans le cadre de la cogénération (et autres) et réunion de lancement de la mission avec une réunion de travail au siège de RAI à Paris.

***Pour le consultant socio-économique (consultant local)*** : Recueil des textes réglementaires pertinents au Cameroun et si nécessaire prise de rendez-vous avec toutes les institutions pertinentes sur le sujet.

## **Etape 2 : Mission au Cameroun**

- Réunion avec la direction de SFID à Douala ;
- Transfert jusqu'à Mbang ;
- Mission sur site comprenant :
  - ✓ Rencontre avec les responsables de SFID sur le site : chef de site, responsable social, HSE, etc. ainsi qu'avec les représentants du personnel (Délégués du personnel, membre du CHSST) ;
  - ✓ Rencontre avec les autorités locales ;
  - ✓ Bilan sur les caractéristiques du village et son évolution (organisation spatiale du village, analyse économique du village (commerces, artisans, etc.), estimation de la population, tendance de croissance, part des travailleurs SFID dans le village, principaux problèmes du village, etc.) ;
  - ✓ Diagnostic de l'état des maisons et de l'aménagement du site :
    - Relation camp SFID/village
    - Etat des maisons
    - Etat des équipements sanitaires
    - Distribution de l'électricité
    - Distribution d'eau potable
    - Gestion des eaux usées et pluviales
    - Gestion des déchets
- Réunion de débriefing sur site et avec la Direction à Douala

## **Etape 3 : Phase de Synthèse et de rédaction du rapport**

Présentation détaillée au siège de Rougier à Paris des différents scénarios étudiés, des conclusions observées, des recommandations et des propositions chiffrées afin de satisfaire l'atteinte des objectifs rappelés précédemment.

Parmi les points clés à considérer : analyse de l'impact socio-économique de chacun des scénarios considérés, gestion des maisons, gestion des équipements communs (eau en particulier, électricité, organisation des travaux à effectuer, etc.).

### **4. Cadrage de la mission**

Du point de vue des textes de références, les consultants s'appuieront sur :

- Les textes réglementaires du Cameroun (code du travail, code de l'environnement, et tout texte réglementaires utile)
- Le référentiel FSC pour le Cameroun (version de Smart Wood)
- Le guide régional de la FAO (1983)
- Les normes de travail dans le secteur forestier du BIT

### **5. Résultat attendu**

La production d'un rapport présentant :

- Un état initial détaillé de la situation du point de vue social, économique, institutionnel et technique ;

- Une analyse détaillée de la situation actuelle en fonction des problèmes majeurs actuels et des évolutions ainsi que des points positifs et des opportunités possibles ;
- Une analyse des différents scénarios envisagés dans les TdR et de nouveaux scénarios si nécessaire ;
- La proposition de solutions et de recommandations techniques accompagnées d'un chiffrage sommaire et d'une planification dans le temps de la mise en œuvre du scénario apparaissant le plus favorable. L'exclusion des autres scénarios sera justifiée autant du point de vue social qu'économique ou technique ;
- Le mode de gestion institutionnel du programme proposé et la définition du rôle de chaque intervenant.

## 6. Composition de l'équipe

Deux experts seniors, pour un total de 25 jours de prestation suivant tableau ci-dessus.

L'équipe du Prestataire devra comprendre :

### Expert principal n° 1 (chef de mission)

- titulaire d'un diplôme d'ingénieur civil, architecte ou équivalent ;
- posséder une connaissance approfondie en habitat durable dans les pays en développement;
- justifier d'une solide expérience (10 ans minimum) en logement économique, habitat social et infrastructures de base (eau potable, électricité villageoise, assainissement) ;
- une expérience des base-vies (miniers, concessions forestières, agro-industries, etc.) en Afrique subsaharienne est un atout ;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française.

### Expert principal et régional n° 2 : socio-économiste

- titulaire d'un diplôme de sociologue, socio-économie, anthropologie ou équivalent ;
- posséder une connaissance approfondie (10 ans minimum) du secteur forestier dans le bassin du Congo en particulier des opérateurs forestiers et de la gestion de leurs ressources humaines (main d'œuvre salariée - cadres) ainsi que des populations riveraines ;
- maîtriser particulièrement les aspects de gestion sociale du label FSC ;
- avoir une connaissance parfaite de la langue française.

## 7. Durée et nombre de jours de la mission

	Chef de projet	Consultant socio-économie
Etape de préparation et réunion de lancement	2 j	2 j
Etape sur site (y compris voyage de puis la France)	7 j	6j
Synthèse	4 j	3 j
Réunion de synthèse au siège de Rougier International	1 j	
Total	14 j	11 j

La période d'exécution est de un (1) mois à compter de l'arrivée de l'expert, chef de mission au Cameroun

## **8. Délais**

### **8.1 Date de début et période mise en œuvre**

La date prévue pour le début de la mission est fixée au 20 août 2012.

### **8.2 Délivrance du rapport**

Le rapport provisoire de mission sera délivré au plus tard, une semaine après la fin de la mission.

## **9 Présentation et approbation des rapports**

Le rapport sera transmis en huit (8) exemplaires au gestionnaire du projet indiqué dans le contrat (deux exemplaires seront adressés au Programme de promotion certifiée des forêts-PPECF). Ils devront être rédigés en français. L'approbation du rapport incombe au gestionnaire du projet identifié dans le contrat.

En particulier, le Groupe Rougier autorisera le Programme de promotion de l'exploitation certifiée des forêts à publier sur son site internet ainsi que les sites de la COMIFAC et du partenariat pour les forêts du bassin du Congo (PFBC), l'étude de cas de Mbang après y avoir enlevé les informations qu'elle pourra juger confidentielles.